



**UNION FRANCOPHONE DES
HUISSIERS DE JUSTICE**

La gestion des personnalités difficiles en médiation

Formation permanente

Le 8 décembre 2021
5100 Namur - Wierde

Orateurs

Formation permanente de l'UFHJ à destination des médiateurs agréés, par :

Michel GONDA, Avocat au barreau de Bruxelles et Avocat au Barreau de Paris (ordre des Avocats de Paris)
Professeur et Responsable scientifique à HEC-ULG Business School Médiateur, Formateur en Médiation civile et commerciale.

Programme – 8 décembre 2021

16h30	accueil (viennoiseries et boissons)
17h à 18h30 :	première partie
18h30 à 19h:	pause (catering salé et boissons)
19h à 20h30 :	seconde partie

Public-cible

Tout médiateur agréé

Les huissiers de justice, candidats et stagiaires sont également les bienvenus.

Renseignements pratiques

Date

Mercredi 8 décembre 2021

Lieu

Espace UCM
Chaussée de Marche, 637
5100 Namur-Wierde
(Nationale 4, à 2 minutes de l'E411)



Frais et procédure d'inscription

130 € + TVA

Le prix est toutefois réduit à 65 € + TVA à titre individuel et exclusif pour les membres de l'Union Francophone des Huissiers de Justice (UFHJ) en ordre de cotisation. Ceux-ci sont priés de s'identifier personnellement sur le site d'inscription afin de pouvoir bénéficier de ce tarif qui leur est réservé.

Les annulations d'inscription ne sont pas possibles mais tout participant inscrit et empêché pourra se faire remplacer sur place par une autre personne de son choix.

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site en suivant ce [lien](#) vers la boutique de notre site.

Le paiement se fait directement en ligne et la facture afférente vous est adressée automatiquement.

Attestation de présence

Un agrément pour trois points juridiques sera préalablement demandé par l'UFHJ auprès du Conseil FPO.

A la fin de la formation, l'UFHJ s'engage à encoder chaque participant Huissier de Justice, candidat Huissier de Justice ou stagiaire Huissier de Justice, sur base de la feuille de présence dûment signée en début et en fin de formation, de telle manière que les points formation correspondant soient automatiquement portés sur leur carte à points.

Nos formations étant reconnues par le fonds des formations au profit des professions libérales, Liberform, une attestation de présence individuelle sur papier vous sera également délivrée à la fin de la formation. Une telle attestation vous permettra d'introduire une demande d'intervention partielle (30 euros/formation). Plus de renseignements sur www.liberform.be.

L'UFHJ est accréditée par la Commission Fédérale de Médiation en tant qu'Organisme de formation en médiation civile et commerciale. Elle est à présent en cours d'accréditation en ce qui concerne la formation permanente en ces matières. En cas d'accréditation, cette formation pourra être comptabilisée comme formation permanente à laquelle les médiateurs sont soumis (pour rappel : les médiateurs sont soumis à une obligation de formation permanente équivalente à 18 heures par période de 2 ans).

Renseignements

Tout renseignement supplémentaire peut être obtenu auprès d'Anaïs GILLOTAY
Courriel : formations@ufhj.be

Nous avons le plaisir de pouvoir à nouveau vous présenter un rendez-vous de formation permanente qui est ici ciblé sur les médiateurs agréés.

Fidèles aux principes d'ouverture auxquels nous sommes attachés, nous accueillons également les autres participants, membres ou non-membres de l'UFHJ, externes ou internes à la profession d'huissier de justice.

Cette formation est une suite logique à notre accréditation en tant qu'Organisme de formation en médiation agréée. Il nous a donc fallu prendre la décision de mener la procédure de reconnaissance auprès de la Commission Fédérale de Médiation afin de pouvoir à présent organiser des formations permanentes en cette matière, afin d'aider les médiateurs agréés à répondre à leur obligation de formation permanente.

C'est donc une nouvelle fois la preuve concrète que nous sommes à l'écoute de vos besoins et de vos suggestions, dans toute la mesure de nos possibilités.

Tout ceci n'est évidemment possible que par l'union spontanée de bonnes volontés et par l'énergie de personnes qui restent prêtes à investir de leur disponibilité dans l'intérêt de toute notre corporation. Ces personnes ont compris que l'intérêt individuel ne passe durablement que par l'intérêt de tous, c'est donc sur ce principe que nous espérons pérenniser notre offre de formations permanentes en matière de médiation agréée.

C'est aussi dans le respect de ces mêmes valeurs que l'UFHJ développe quotidiennement un travail fructueux pour le bien commun de toute notre profession.

Ce travail, nos résultats concrets, nos projets, nous espérons que vous les partagez avec enthousiasme et que vous continuerez alors à nous soutenir dans nos efforts.

Au plaisir de vous croiser à l'occasion de cette nouvelle formation.

Vos biens dévoués,

Quentin Debray
Président UFHJ

Anaïs GILLOTAY
Responsable formations UFHJ « médiation »